

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Remplacement du téléski du Choucas et du réseau neige

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAMSO

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BOCHATAY Guy, Directeur

RCS / SIRET

4 1 9 7 1 9 9 9 2 0 0 0 1 0

Forme juridique SA

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
43.a)	Remplacement d'une remontée mécanique de loisirs transportant moins de 1500 passagers par heure.
43.c)	Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 2 hectares en site vierge ou une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un remplacement d'un téléski débrayable par un téléski à enrouleur ainsi que du remplacement et de l'optimisation du réseau neige déjà existant sur ce secteur.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le téléski du CHOUCAS est un téléski débrayable qui date de 1976 et est situé au départ du front de neige du Plan du Moulin. Il a donc plus de 40 ans tout comme son tracé. De plus il s'adresse à des skieurs débutants et permet de desservir des pistes vertes débutantes (Les Vachers, Pierre Aigüe). Or les besoins d'aujourd'hui ne correspondent plus forcément aux besoins d'autrefois. Et c'est justement le cas pour le TKD du CHOUCAS.

En effet le téléski d'une longueur de 471 mètres possède une pente moyenne de 17,2% mais son tracé est hétérogène avec notamment des ressauts à plus de 30% dont un ressaut final de 70 mètres à 31%.

Ce ressaut final est bordé de part et d'autre par une végétation dense qui empêche tout débutant ayant chuté au cours de sa montée de récupérer la piste verte à proximité avec facilité. Il est alors contraint de descendre comme il le peut le tracé de montée (raide et étroit pour un débutant). Cette situation est courante durant la saison pour les moniteurs ESF qui donnent des cours.

L'objectif des travaux que la SAMSO souhaite réaliser pour 2020 est d'offrir à sa clientèle débutante un téléski plus abordable. Cela nécessitera un nouveau tracé et nouvel appareil (téléski à enrouleur).

Le téléski actuellement en place sera démonté.

Concernant le réseau neige, l'actuel réseau en place est vétuste et des fuites récurrentes sont constatées à chaque début de saison. La SAMSO souhaite donc le remplacer et l'optimiser pour ce secteur stratégique car il permet le retour au front de neige.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux nécessitent dans un premier temps le démontage de l'ancien appareil.

Les travaux nécessiteront ensuite du déboisement (11 082 m<sup>2</sup>) puis du terrassement (5 970 m<sup>3</sup>) pour la ligne de montée du téléski et les abords de celle-ci afin de la marier au mieux avec les pistes alentours ainsi que pour les travaux du réseau neige.

Pour plus de détail, se reporter à la Notice d'Accompagnement disponible en annexe.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le téléski du Choucas, une fois remplacé, gardera le même fonctionnement qu'actuellement.

Toutefois, l'accessibilité de cette remontée mécanique ainsi que son exploitation seront plus aisées et moins accidentogènes.

Il en est de même pour l'utilisation du réseau neige qui ne différera pas de l'actuel réseau.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à une DAET au titre du code de l'Urbanisme.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale des terrassements	5 841 m <sup>2</sup>
Volume déblais/remblais (à l'équilibre)	5 970 m <sup>3</sup>
Affouillement max	- 3.6 mètres
Exhaussement max	+ 3.2 mètres
Surface déboisement	11 082 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Domaine skiable des Sybelles  
Saint Sorlin d'Arves  
73 530 Savoie - FRANCE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 22' 89" 39 Lat. 45° 21' 82" 86

Point d'arrivée :

Long. 06° 22' 36" 60 Lat. 45° 21' 92" 69

Communes traversées :

Commune de Saint Sorlin d'Arves

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la ZNIEFF de type II "Massif des Grandes Rousses" et à 350 mètres à l'aval de la ZNIEFF de type I "Tourbière de Pierre Aigüe".
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 300 mètres de la Chapelle Saint Jean-Baptiste et sa croix et à 420 mètres de la Chapelle Saint Joseph et sa croix. Le projet n'est pas visible depuis les monuments historiques cités ci-dessus.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 450 mètres à l'aval de la zone humide de Pierre Aigüe.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 31 décembre 2003.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 1,5 km à vol d'oiseau du site inscrit "Abords des cols du Glandon et de la Croix de fer".
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à 8 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2,8 km à vol d'oiseau du site classé "Massif de l'Etendard et du col du Glandon".

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour plus de détail, se reporter à la Notice d'Accompagnement disponible en annexe.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer à la Notice d'Accompagnement disponible en annexe - partie 7
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessitent du déboisement (11 082 m <sup>2</sup> ). Se référer à la partie 2.2 de la notice d'accompagnement.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aux risques de déformations liées aux mouvements du sol. Aux risques d'écoulements de surface à forte charge solide.  Se référer à la Notice d'Accompagnement disponible en annexe - partie 3.2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisation des travaux, des engins de chantier devront se rendre sur la zone de projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les engins vont engendrer du bruit par leur utilisation. Les horaires de chantier seront toutefois respectés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement des engins de chantier (pelles, camions, 4x4) pourront engendrer des vibrations lors des transports.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est un projet de remplacement d'un téléski quasiment en lieu et place. De plus le projet se situe sur un domaine skiable où se trouvent déjà de nombreuses remontées mécaniques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas les activités humaines déjà en place. Se référer à la Notice d'Accompagnement disponible en annexe - partie 5

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Se référer à la Notice d'Accompagnement disponible en annexe - partie 9

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures sont prévues :

- ME1 – Information groupement pastoral,
- MR1 – Calendrier de chantier adapté avec un début de chantier le 01/09/2020,
- MR2 – Installation de chantier et information des entreprises,
- MR3 – Plan de circulation, de stationnement et de stockage,
- MR4 – Revégétalisation,
- MR5 – Réduction du risque de pollution turbide et chimique,
- MS1 – Suivi environnemental de chantier.

Pour plus de détail, se référer à la Notice d'Accompagnement disponible en annexe - partie 10

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce remplacement de télésiège et de réseau neige nécessite du déboisement (11 082 m<sup>2</sup>) et des terrassements (5 841 m<sup>2</sup> / 5 970 m<sup>3</sup>) sur des habitats non communautaires et non prioritaires. Selon les données de notre observatoire de l'environnement, aucune espèce floristique ou faunistique n'a été détectée sur le secteur du projet.

Cependant, selon les données de l'OGM et la présence de l'écureuil roux à proximité (500 mètres à vol d'oiseau), le projet peut avoir un impact sur la faune locale.

Par conséquent des mesures seront mises en place pour réduire ces impacts et notamment la mesure calendaire.

Les enjeux et les impacts sont donc précisés dans ce dossier et des mesures seront mises en place pour éviter et réduire les effets. Ainsi, une étude d'impact pour ce projet ne semble pas nécessaire.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice d'accompagnement

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Sorlin d'Arves

le,

11/03/2020

Signature



